

🎯 Investir dans le béton ou dans l'humain ?



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

André Gendron

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Johnny Primiani

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Éric Vermette

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Mario Lanoie

Laflûte

Éditeur

Mario Lanoie

Rédacteur en chef

Martin Desrochers

Révision

Josée Senécal

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue « La Flûte » est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage : 8925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0703-4725

Numéro de convention

de Poste-publications :

40011308

Investir dans le béton ou dans l'humain ?

Pas assez de policiers et trop de postes de police, c'est le constat que l'on doit faire. Qu'il manque de policiers, la mairesse l'a manifestement admis en campagne électorale en en promettant plus. Que plus de postes de police nécessite plus de policiers pour le même territoire est également connu. Mais la localisation des postes est une question politisée qui en agite instantanément certains, dont les hauts cris précipités nous éloignent d'une évaluation sérieuse et objective des besoins et des ressources, en propageant la fausse idée que la police de proximité est nécessairement tributaire de la localisation des bâtisses.

... la suite à la page 5

Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	5
Investir dans le béton ou dans l'humain ?	
Relations de travail	8
Tour d'horizon	
Services aux membres	10
Vos assurances	
Prévention et relations avec les membres	14
Décision dans le dossier des stationnements	
SST	16
Les agents paritaires	
Chronique juridique	18
L'obligation d'intervenir des policiers lorsqu'ils sont en congé	
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	22
Symphonie vocale	24
Au musée de la police	26
Vie spirituelle	34
Décès	36
Nouvelles de l'APPRM	40

Un Noël de nos enfants... pour emporter !

Encore une fois, la fête a dû être annulée dans sa forme habituelle en raison de la pandémie. Cependant, le Conseil de direction a autorisé la tenue d'une distribution de cadeaux pour les enfants des membres. Le 5 décembre dernier, l'événement s'est donc tenu avec succès dans la salle Jean-Paul-Lapointe en présence du comité des activités sociales et de plusieurs bénévoles. Nous avons terminé avec **724 cadeaux remis** ! Un budget de 35 000 \$ avait été autorisé, auquel s'était ajouté 3000 \$ provenant d'une commandite de la Caisse des policiers.



Julie Dupré : représentante syndicale au vécu impressionnant



Des policiers et des policières déployés à l'étranger en mission de paix, il y en a depuis 1989. Au total, c'est 4 000 policiers canadiens qui ont été postés dans plus de 30 pays instables pour aider à reconstruire ou soutenir leurs services de police. Pour sa part, l'agente Julie Dupré, représentante syndicale à la condition féminine depuis près de douze ans, a été en poste à l'étranger non pas une fois, mais bien trois fois ! Postée en Haïti en 2006 et en 2009, elle participe récemment à la mission de stabilisation en République démocratique du Congo où, en plus, elle s'investit auprès d'enfants de la rue auxquels elle fait venir des vêtements et des sandales du Canada grâce à l'appui de parents et amis. Mentionnons au passage qu'elle avait vécu le tremblement de terre de 2009, à l'occasion duquel elle a sauvé la vie d'un policier haïtien et passé des dizaines d'heures à fouiller les décombres. Nous ne pouvons que saluer son engagement !



Président Yves Francoeur

Investir dans le béton ou dans l'humain ?

Pas assez de policiers et trop de postes de police, c'est le constat que l'on doit faire. Qu'il manque de policiers, la mairesse l'a manifestement admis en campagne électorale en en promettant plus. Que plus de postes de police nécessite plus de policiers pour le même territoire est également connu. Mais la localisation des postes est une question politisée qui en agite instantanément certains, dont les hauts cris précipités nous éloignent d'une évaluation sérieuse et objective des besoins et des ressources, en propageant la fausse idée que la police de proximité est nécessairement tributaire de la localisation des bâtisses.

Nous savons que les ressources sont limitées et que le modèle des PDQ génère des besoins supplémentaires en effectifs pour faire vivre davantage de postes et occuper et gérer plus de bâtiments. Car toutes proportions gardées, le nombre de poste à Montréal est inégalé.

Malheureusement, quand cette question importante est soulevée, la joute partisane prend le dessus et le débat avorte. En effet, rien de plus facile que de faire peur au monde en liant le temps de réponse à l'emplacement du poste de police le plus proche.

Il devient alors aisé d'affoler la population en prétendant que si le poste de police le plus proche est déplacé, les services policiers diminueront et la couverture rétrécira. L'opposition ne peut résister à la tentation de semer la panique, et le pouvoir résiste mal à la tentation de fermer la porte de peur de s'embourber dans une guerre de perception où une côte abrupte est à remonter. Ainsi, la réflexion n'a jamais véritablement lieu et le statu quo est prononcé avant même que la question n'ait été sérieusement étudiée.

Nous ne pouvons toutefois plus nous permettre l'économie d'une analyse sérieuse.



Moins de postes et plus de policiers sur la route

Le modèle actuel est à la croisée des chemins. Les procédures sont toujours plus longues, les dossiers toujours plus complexes et les tâches toujours plus variées. De plus, les problèmes de santé mentale que nous devons gérer dans la rue sont en nombre toujours accru et les nouvelles escouades sont pourvues avec des effectifs provenant en partie d'unités autres...

Bref, les défis ne manquent pas et pour les relever, des renforts sont nécessaires. Pour ça, il faut toutefois faire des choix et il est manifestement logique de diminuer l'importance accordée au béton et d'augmenter celle accordée à la présence policière. Il faut prioriser le policier, pas la brique.

Car un édifice n'augmente pas la présence policière. Ce sont les policiers et policières qui assurent une présence, par une pancarte devant un édifice. Refuser de remettre en question le nombre actuel de postes, c'est remettre en cause la pertinence de se questionner sur la façon la plus actuelle de rendre les services aux citoyens.

Pour attirer et retenir les meilleurs éléments au SPVM en nombre suffisant, il faut investir dans l'Humain, il faut investir en vous. C'est cette position de principe que la Fraternité défendra, à l'avantage de tous et de toutes, particulièrement au moment où le désengagement devient si préoccupant.



Président Yves Francoeur

Le désengagement est un enjeu de société

Nous vous avons récemment invités à répondre à un questionnaire dans le cadre d'une étude du Centre de recherche et de développement stratégique de l'ÉNPQ sur le désengagement policier. Ce phénomène devient aussi facile à cacher qu'un bouton sur le nez, et, avec raison, les chercheurs s'y attardent.

Les causes sont multiples mais une en particulier pourrait facilement être atténuée. En effet, lorsque les élus légifèrent, nous sommes d'avis qu'ils devraient toujours relire leur projet à la lumière du phénomène du désengagement, et se demander s'ils ne seraient pas en train de l'alimenter.

Par exemple, le gouvernement du Québec, en déposant le PL18 (*Loi modifiant diverses dispositions en matière de sécurité publique*) a définitivement oublié de se poser cette question cruciale.

En effet, l'abolition du maximum de 60 jours de suspension en matière déontologique, une prescription passant d'un à trois ans pour les plaintes, ainsi qu'un rôle élargi du BEI, par exemple, ne font rien pour contrer le phénomène. Et que dire de la possibilité pour le Comité de déontologie d'imposer une thérapie! Quelle sorte de thérapie? Quel suivi? Aux frais de qui? On l'ignore.

Et comme je l'énonçais dans une infolettre, on s'étonne qu'un tribunal sans compétence en telle matière puisse imposer des examens médicaux et des thérapies aux policiers et policières. Je réitère que bien entendu, nous n'avons rien contre les thérapies, au contraire! Le PAPP en offre et nous en sommes fiers! Mais que vient faire le Comité de déontologie là-dedans?

Enfin, j'aurais une demande spéciale à faire à tous les élus et toutes les élues de tous les ordres de gouvernement. Sachez que lorsque des images d'exercice de la force tournent en boucle dans les médias, en plein creux de nouvelles, et que vous ne résistez pas à la pression des demandes de commentaires, chaque fois que vous vous dites *troublé* ou *préoccupé* sur la base d'un clip de quelques secondes non représentatif d'une opération policière dont vous ignorez tout ou presque, vous alimentez le désengagement policier en démontrant que les faits vous intéressent moins que les apparences, souvent trompeuses.

Cette responsabilité, qui relève de la rigueur de la justice la plus élémentaire, devrait toujours primer. C'est aussi ça, investir dans l'humain.



Horaires à l'essai

Nous sommes toujours en période d'essai de différents horaires dans les PDQ 5, 13, 16, 22, 26, 27, 35, 38, 42 et 48. Les délégués et moniteurs de ces unités sont consultés et la Fraternité demeure disponible et constamment à l'écoute. Le Service procède par ailleurs à un sondage auprès de tous les policiers et toutes les policières impliqués.

Cette démarche est importante et nous souhaitons une large participation pour que les résultats soient représentatifs. Tous souhaitent améliorer la qualité de vie des policiers sans diminuer la qualité du service à la population et le sondage servira à orienter les parties pour la suite des choses.

Volonté d'évoluer

Depuis les derniers mois, le service a débuté des consultations ayant comme thématique *Projet de modernisation de l'offre de Service*. La Fraternité a accepté l'invitation et nous avons été présents lors des premières rencontres. Il est intéressant de constater que la lecture faite par la gendarmerie des

différentes pistes d'amélioration est grandement partagée par les enquêtes, malgré les réalités opérationnelles différentes des deux groupes. Tant mieux car le Service fait face à plusieurs défis d'importance.

Un épuisement palpable

Nous sentons l'épuisement de nos troupes. Quotidiennement en contact avec beaucoup d'entre vous, il nous apparaît clair que la pandémie et ses effets collatéraux ont miné le moral de plusieurs. Le temps supplémentaire nécessaire pour le maintien des services gruge progressivement la conciliation travail-

famille, et, du coup, fragilise l'équilibre nécessaire pour être policier au SPVM. La Fraternité en est consciente et ne perd jamais de vue cette réalité avec laquelle nous devons composer.



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

Séances paritaires d'information sur le BEI

La responsabilité d'accompagner les policiers impliqués dans un événement menant à une enquête du BEI est assurée par la Fraternité, mais également par le SPVM. Plusieurs séances en présentiel et en virtuel ont donc été diffusées à la Fraternité, aux policiers inscrits à la formation. Beaucoup de nouveaux promus ont également pu

assister à cette présentation. L'idée est de démystifier par le biais d'anecdotes et d'événements réels, le tout en se référant aux articles de la loi et aux MF. Un bel exemple où la Fraternité et le SPVM s'unissent dans l'intérêt des policiers et policières.

Parlant de BEI...

Rappelons que votre Fraternité et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec ont déposé en juin 2019 une demande introductive d'instance devant la Cour supérieure du Québec afin de contester la validité constitutionnelle du Règlement sur le déroulement des enquêtes indépendantes menées par le BEI. Nos arguments sont issus du fait qu'agissant comme corps de police qui enquête dans le contexte du droit criminel, le BEI est tenu de respecter les droits et libertés fondamentaux du policier impliqué,

comme pour tout autre citoyen. Nous estimons que les dispositions qui obligent le policier impliqué à rédiger un compte rendu et à rencontrer un enquêteur du Bureau dans un contexte de détention pour fins d'enquête sont inopérantes, car elles violent ses droits au silence, à la non-incrimination ainsi qu'à l'assistance d'un avocat.

Les audiences auront lieu du 9 au 17 mai prochain.



Assurance voyage

Malgré la pandémie et bien qu'il ne soit pas recommandé de voyager, les voyages sont tout de même autorisés et couverts par l'assurance voyage. L'assureur suit les recommandations du gouvernement fédéral et offre une pleine couverture pour les destinations ayant un niveau d'avertissement 1, 2 ou 3. Lorsque le niveau d'avertissement est 4, signifiant d'éviter tout voyage, les frais médicaux ne sont toutefois pas couverts. Nous vous recommandons donc très fortement de vérifier le niveau d'avertissement d'une destination avant de planifier un voyage, d'acheter un voyage, et avant votre départ.

Advenant le cas où le niveau d'avertissement passe à 4, il est préférable d'annuler votre voyage. Cette annulation sera couverte par l'assurance annulation voyage, mais à condition que lors de l'achat, le niveau d'avertissement ait été inférieur à 4.

En outre, si, lors de l'achat de votre voyage, le niveau d'avertissement était de 3 et que vous désirez annuler votre séjour à l'étranger alors que le niveau d'avertissement est toujours de 3, vous n'êtes **malheureusement pas couvert** par l'assurance annulation voyage.

Lorsque vous êtes en voyage et que l'avertissement du gouvernement émis pour votre destination passe au niveau 3, soit d'éviter tout voyage non essentiel, il est possible d'interrompre votre voyage à l'intérieur d'une période maximale de 14 jours suivant

cet avertissement, ou encore de continuer votre séjour tout en demeurant couvert par votre protection d'assurance voyage. Toutefois, advenant le cas où votre destination passe au niveau 4, soit d'éviter tout voyage, vous devez interrompre votre séjour et revenir au Canada dans un délai maximal de 14 jours suivant l'avis, à défaut de quoi vous perdez votre protection d'assurance voyage.

Pour toute annulation avant le départ causée par un avertissement du gouvernement du Canada aux voyageurs, vous devez **communiquer avec le service d'assistance voyage de SSQ** afin de connaître la procédure à suivre, et ce, 72 heures avant la date prévue de votre départ ou du prochain dépôt exigé par votre agence de voyages. Les coordonnées du service d'assistance voyage figurent à l'endos de votre carte SSQ.

Nous vous invitons également à consulter le site Internet de SSQ assurance pour des informations générales d'assurance voyage. La section «Foire aux questions» est mise à jour régulièrement : <https://ssq.ca/fr/coronavirus/voyage>. SSQ Assurance met à votre disposition un outil d'information pour vous aider à mieux comprendre vos garanties d'assurance voyage en lien avec les différents niveaux de risque décrétés par le gouvernement canadien. Cet outil est convivial et facile d'utilisation.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Johnny Primiani

Assurance maladie

Tout comme plusieurs provinces, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick, le régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ) a décidé d'entamer sa transition vers les médicaments biosimilaires. Ceci signifie que les assurés qui prennent un médicament biologique pour lequel au moins une version biosimilaire est disponible sur le marché canadien devront changer pour celle-ci. **Ainsi, à partir du 1^{er} mai 2022, votre régime d'assurance collective cessera de rembourser les frais engagés pour l'achat de médicaments biologiques pour lesquels il existe un médicament biosimilaire correspondant.**

Qu'est-ce qu'un médicament biosimilaire ?

Un médicament biosimilaire est un médicament très semblable aux médicaments biologiques de référence en ce qui a trait à leur structure, leur fonction et leur efficacité. Les versions biosimilaires respectent les normes strictes établies par Santé Canada et sont aussi efficaces, aussi sécuritaires et moins dispendieuses que les médicaments biologiques de référence.

Exceptions

Dans toutes les provinces, si vous bénéficiez d'une couverture qui prévoit la coordination avec le régime public provincial, votre régime d'assurance collective respectera les exceptions déterminées ou autorisées par ces différents programmes provinciaux.

Autrement, les personnes dans les situations suivantes n'ont pas à effectuer la transition obligatoire :

- > Les femmes enceintes sont initialement exclues de l'initiative, mais devront effectuer la transition vers les médicaments biosimilaires dans les 12 mois suivant leur accouchement.
- > Les patients pédiatriques sont initialement exclus de l'initiative, mais devront effectuer la transition vers les médicaments biosimilaires dans les 12 mois suivant leur 18^e anniversaire.
- > Les patients qui ont vécu deux échecs thérapeutiques ou plus en étant traités avec un médicament biologique utilisé pour la même maladie chronique sont exclus de la transition.

Pour transmettre une demande d'exception à la transition à nos programmes d'autorisation préalable, un formulaire est disponible sur notre site Intranet des assurances. Ce formulaire doit être dûment rempli et doit être envoyé à notre département d'assurance, à l'attention de M^{me} Linda Lamirande.



Envoi électronique des réclamations

Évitez le papier et soyez payés plus vite

Afin de réduire les délais et diminuer l'utilisation du papier, nous vous recommandons de soumettre votre réclamation d'assurance électroniquement.

Actuellement, nous recevons encore beaucoup de réclamations par la poste ou par courrier interne. Lorsqu'une réclamation est envoyée par la poste, il faut tenir compte des délais supplémentaires avant son traitement.

Lorsque vos réclamations sont soumises via la plateforme GSC sur notre site Intranet ou par l'application mobile *FPPM Assurances*, celles-ci sont généralement traitées rapidement et vous obtenez votre remboursement dans un délai de 24 à 48 heures. C'est rapide et facile à utiliser! Vous pouvez également nous les soumettre en les numérisant et en les envoyant à l'adresse courriel des assurances, soit : assurances@fppm.qc.ca.

Haleo

Clinique de sommeil virtuelle

La Fraternité est heureuse de vous annoncer un nouveau programme offert par vos assurances collectives, et ce, sans frais supplémentaire pour les **membres actifs**, soit les services de la clinique virtuelle du sommeil, Haleo.

Les horaires atypiques, le manque d'effectifs, le stress relié au travail de policier et la pandémie peuvent forcément avoir des impacts au niveau de votre sommeil et c'est pourquoi nous tenons à bonifier l'aide à nos membres et croyons fortement que la santé de nos membres passe aussi par l'hygiène du sommeil.

Les programmes d'Haleo sont faciles d'accès et offerts à tous les membres de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Ce programme s'adresse aux membres voulant améliorer efficacement leur sommeil en suivant un programme de prévention et de traitement (incluant un protocole d'intervention thérapeutique) en seulement 5 semaines.

Pour toute question, veuillez contacter madame Noémie Gagnon-Labre à noemiegsl@fppm.qc.ca.

Prenez 5 minutes pour évaluer votre sommeil.

- > 1. **Scannez le code QR pour débiter l'évaluation gratuite ou aller à <https://evaluation.haleoclinic.com/screener/sign-up/fppm/fr-ca>**
- > 2. **Faites un appel avec un coordonnateur chez HALEO qui pourra vous expliquer les programmes et outils offerts.**
- > 3. **Débutez votre programme sur l'application mobile avec un expert en sommeil.**





Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Johnny Primiani

Nouveau partenariat avec Burrowes

Rabais exclusif aux membres de la Fraternité

Grâce à une entente entre la Fraternité des policiers et policières de Montréal et Burrowes Courtiers d'assurances, nous sommes heureux de vous offrir, à vous et votre famille immédiate, un rabais de groupe pour vos assurances auto et habitation.

Nous vous invitons à communiquer directement avec Burrowes afin d'obtenir une soumission au numéro suivant : 1 888-522-2661.

Règles au niveau des médicaments RAMQ

Avant tout achat de médicaments, nous vous rappelons qu'il est important d'aller vérifier sur la liste de médicaments de la Régie d'assurance maladie du Québec <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/media/12666> afin de savoir ce qui est couvert et non couvert par votre régime d'assurance collective puisque nous suivons les règles de la RAMQ. Néanmoins, les médecins ont généralement ces informations lorsqu'ils vous prescrivent des médicaments.

Notre régime d'assurances collectives s'adapte aux règles de la RAMQ quant aux médicaments admissibles à un remboursement. Tout comme la RAMQ, nous suivons la règle de la thérapie par étape qui stipule qu'un membre doit d'abord essayer un médicament figurant sur la liste de la RAMQ. En cas d'échec thérapeutique avec le médicament initial, il est possible d'envisager une demande d'exception pour un médicament qui ne figure pas sur la liste des médicaments

de la RAMQ à la suite de la réception du formulaire dûment complété par votre médecin.

De plus, lors de soins ou de traitements avec un professionnel de la santé, il est important d'aller vérifier si celui-ci fait partie d'une association de professionnels reconnue afin d'être admissible à un remboursement. En cas de doute, nous vous invitons à communiquer avec notre département d'assurance afin de valider l'éligibilité de votre fournisseur. Cette information est également disponible sur l'Intranet des assurances, dans la section « Services en ligne GSC » et « Trouver un professionnel de la santé ». Notez que **seulement les professionnels éligibles** apparaîtront lors de votre recherche. Autrement dit, les fournisseurs n'étant pas éligibles à notre régime d'assurance n'apparaîtront pas lors de votre recherche. Cette mesure a été adoptée afin de protéger nos membres.



Décision dans le dossier des stationnements : enfin !

En 2017, mon prédécesseur avisait la Ville qu'il fallait sécuriser les stationnements car plusieurs événements répertoriés indiquaient que la santé et la sécurité de nos membres était en jeu.



Le SPVM et la Ville n'ayant pas bougé, en 2018 la Fraternité déposait une plainte auprès de la CNESST. Le résultat de cette plainte ne sera pas concluant. De plus, à la suite d'une révision administrative, la CNESST se rangera derrière le rapport d'intervention de l'inspecteur, lequel n'émettait aucun avis de correction, concluant à une absence de lien entre l'aménagement des lieux et la sécurité des policiers et policières.

Compte tenu des malheureux incidents d'agression sur des policiers, tant en civil que portant l'uniforme, la décision fut contestée par la Fraternité devant le Tribunal administratif du travail (TAT). Seront alors nécessaires plus de dix (10) dates d'audiences et les témoignages de plusieurs policiers ayant vécu des événements compromettant leur sécurité.



Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres *Éric Vermette*

Le 25 janvier 2022, c'est donc une décision très attendue par la Fraternité et ses membres que le Tribunal administratif du travail rendait dans le cadre de ce litige concernant l'aménagement par la Ville des terrains de stationnement et des voies d'accès aux postes de police.

La Fraternité avançait depuis longtemps que l'Employeur ne s'acquittait pas de ses obligations en matière de prévention des lésions professionnelles car la sécurité des policiers et policières n'y était pas assurée lors de leurs allées et venues.

De fait, sous la plume du juge administratif Michel Larouche, le Tribunal tranche en faveur de la Fraternité : le simple fait d'être policier constitue un risque d'agression de la part de certains citoyens en grogne.

La Ville plaidait que lorsque les policiers garaient leur voiture dans le stationnement ou empruntaient les voies d'accès vers leur PDQ, ils se trouvaient alors en dehors de l'exercice de leurs fonctions. Selon l'Employeur, le policier vêtu en civil hors de son quart de travail ne pouvait se qualifier de « travailleur » au sens de la loi. Cet argument n'a pas été retenu et le décideur a statué que la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* continuait de s'appliquer en pareilles circonstances. La question du statut de travailleur ainsi tranchée, l'Employeur devait prendre les moyens raisonnables pour **identifier**, puis **contrôler** et **éliminer** les risques inhérents au travail policier. Nonobstant la source du risque, l'Employeur doit y voir et se montrer proactif.

Le Tribunal en arrive donc à la conclusion que les risques associés aux **aires de stationnement et aux voies d'accès** sont bien réels. Ils peuvent être influencés par divers facteurs, dont l'éclairage, la visibilité, les angles morts, la surveillance des lieux, le contrôle des accès, l'anonymat des espaces réservés aux véhicules personnels, la présence de clôtures et le tissu urbain. Voilà des risques que l'Employeur aurait pu identifier au moyen de méthodes et de techniques d'analyse.

Accueillant la demande de la Fraternité, le Tribunal ordonne donc ce qui suit :

L'employeur doit utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleurs en relation avec l'aménagement des terrains de stationnement et des voies d'accès des postes de police relevant de son autorité. Un délai de six mois lui est accordé pour procéder à l'analyse de risques et décider des correctifs à apporter s'il y a lieu.

La Fraternité est évidemment satisfaite du résultat de sa démarche et en suivra très attentivement les suites !

Les agents paritaires

C'est reparti pour les inspections !

À chaque début d'année, le compteur se remet à zéro quant aux inspections de vos lieux de travail. Votre comité santé et sécurité du travail effectue donc des inspections du milieu dans lequel vous œuvrez. L'inspection se fait de manière conjointe par l'employeur et les travailleurs, même si l'entretien et le maintien du bâtiment relèvent des obligations de l'employeur en vertu de la Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST).

Faire l'inspection des immeubles comportent plusieurs avantages. En voici quelques-uns :

- 1. Prévenir les accidents :** vous n'avez qu'à penser à une inspection qui révélerait que des fils ou certaines boîtes électriques sont mal protégés. L'inspection permettrait de souligner cette défaillance à l'employeur, lequel devrait y apporter les correctifs pour éviter qu'un travailleur ne soit victime d'un choc électrique.
- 2. Améliorer le programme de prévention :** lors d'une inspection, la présence de moisissures pourrait par exemple être notée. Une fois les moisissures notifiées à l'employeur, ce dernier pourra faire des tests d'air confirmant ou infirmant leur présence. Advenant qu'il y ait des matières délétères dans l'air, en plus des correctifs à être apportés par l'employeur, le programme mettra l'accent sur la prévention par l'utilisation d'appareils diminuant les risques de maladies professionnelles à long terme.
- 3. Faire des recommandations à l'employeur :** pensons à une bâtisse où il y aurait des enjeux lorsque les policiers se rendent sur leurs lieux de travail, comme un stationnement mal éclairé par exemple. À la suite de l'inspection, le comité de santé et sécurité du travail pourra recommander à l'employeur des mesures pour éviter qu'un incident tragique ne se produise, par exemple, un ajout de lumière permettant une sécurité accrue.



Marie-Josée Clément, Fayçal Djelidi et Steeve Perreault, représentants paritaires à la prévention en santé et sécurité du travail



- 4. Faire un suivi de certaines demandes :** il arrive que lors d'une inspection, des observations en lien avec des problématiques soient soulignées à l'employeur, mais qu'au moment d'effectuer une seconde inspection ou encore l'année suivante, on constate que les observations précédentes ont été ignorées. Ainsi, d'une part, l'inspection permet un suivi des demandes préalablement faites à l'employeur, et, d'autre part, de jauger l'importance que l'employeur accorde au dossier.

Les inspections sont primordiales dans un contexte de santé et sécurité au travail et les éléments qui précèdent le démontrent clairement. Il faut toutefois que l'employeur apporte les correctifs nécessaires pour y donner suite, tout comme il faut continuer de faire les inspections et de l'aviser de toute anomalie. Le comité local de santé et sécurité du travail fera le suivi avec l'employeur.

N'oubliez pas que vos représentants à la prévention du comité paritaire sont là pour vous!

Fayçal Djelidi

L'obligation d'intervenir des policiers lorsqu'ils sont en congé

La *Loi sur la police* prévoit que les policiers ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique. Ils doivent prévenir et réprimer le crime. La *Loi* prévoit également que les policiers sont agents de la paix sur tout le territoire du Québec¹.

Concrètement, ceci signifie que lorsqu'ils ne sont pas en service, les policiers ne cessent pas d'être investis des pouvoirs et devoirs qui leur sont dévolus par la *Loi*.

Un policier peut donc se placer lui-même en devoir lorsque la situation l'exige ou lorsqu'il est témoin d'une situation qui lui commande d'agir à titre d'agent de la paix en raison de son urgence.

Le cas échéant, il est considéré être « appelé en devoir », et ce, même si son employeur ne lui a pas directement demandé d'intervenir. Évidemment, dans de telles circonstances, le policier aura le droit d'être rémunéré pour le travail effectué selon ce que prévoit la convention collective.

Or, ce ne sont pas toutes les situations qui commandent que le policier se considère comme étant rappelé en devoir. Dans certains cas, le policier doit plutôt adopter le comportement d'un citoyen agissant en bon samaritain. D'ailleurs, dans une situation où il n'y a pas d'urgence et de nécessité d'agir c'est ce comportement qui doit être favorisé par le policier.

¹ Article 48 et 49 de la *Loi sur la Police*



M^e Sophia M Rossi, Roy Bélangier avocats

Il ressort de la jurisprudence arbitrale qu'un policier n'est pas tenu d'agir comme policier s'il n'y a pas d'urgence et de nécessité d'agir. Il ne peut donc pas prétendre avec succès devant un arbitre de grief qu'il a été appelé en devoir.

Par exemple, le policier qui constate des manquements aux règlements municipaux, qui est témoin d'un délit de fuite ou d'un vol de peu de valeur doit, s'il désire agir, adopter la même attitude que celle d'un bon samaritain. Il peut, entre autres, noter le numéro de plaque d'immatriculation, la description du suspect et communiquer avec ses collègues qui sont en service afin que ceux-ci interviennent².

Par ailleurs, dans certaines circonstances, une intervention policière est nécessaire en raison de l'urgence de la situation. À titre d'exemple, un policier qui est témoin d'un vol qualifié où la sécurité d'un citoyen en est cause sera justifié d'intervenir et poser les actions propres à ses fonctions de policier³. Dans ce cas, ces actions vont évidemment au-delà de celles d'un simple citoyen et il pourra être rémunéré en conséquence.

Il ressort également de la jurisprudence arbitrale qu'un policier qui n'est pas en service doit user de prudence quant à sa propre sécurité considérant qu'il ne porte pas son uniforme de policier et ne dispose pas de ses équipements de travail. C'est pourquoi il doit limiter ses interventions à celles qui sont véritablement urgentes et nécessaires.

Évidemment, chaque situation est un cas d'espèce. Il appartient au policier de déterminer, suivant les circonstances auxquelles il est confronté, s'il est nécessaire et urgent qu'il se mette en devoir afin de procéder à une intervention policière.

² *Fraternité des policières et policiers de Montréal et Ville de Montréal AZ-50825402, Fraternité des policiers de Terrebonne inc. et Ville de Terrebonne AZ-51394895 et Fraternité des policières et policiers de la Ville de Montréal et Ville de Montréal, 25-01-2022 (QC SAT).*

³ *Fraternité des policiers et policières de Montréal et Ville de Montréal, 2015 CanLII 5688.*



Le Club de plein air des policiers et policières de Montréal

Votre club de plein air est situé sur la ZEC *La Croche* à environ 35 km de la Tuque, en Haute-Mauricie. Il permet l'accès à 97 lacs, à des sentiers pédestres, de VTT, ainsi qu'aux activités de chasse et pêche qui s'offrent à vous selon la saison, loin du tumulte de la grande ville.

C'est sur les rives du lac Clair, dans un secteur isolé et paisible que vous retrouverez le site principal du Club, accessible avec notre service de traverse en ponton ou avec votre VTT. Dans le calme et la tranquillité de la nature, 19 chalets rustiques sont disponibles en location, pouvant accueillir de 4 à 12 personnes sur une base journalière ou hebdomadaire. Quatre chalets satellites isolés sont également disponibles pour ceux qui cherchent une expérience solitaire et sauvage.

C'est en 1957 que le Club de chasse et pêche des policiers et policières de Montréal a été créé par des policiers de Montréal désireux de se retrouver en famille, entre amis et collègues. L'objectif était de compter sur un espace nature pour profiter des plaisirs de la chasse et de la pêche à un prix modique.

Depuis, les gestionnaires du Club, avec la collaboration bénévole de membres et de généreux donateurs tels que la Caisse d'économie des policiers et l'APPR, ont entretenu et adapté l'offre de service à vos besoins tout en conservant l'un des prix les plus bas sur le marché de la villégiature.

Avec ses 65 ans de date, notre club a toutefois besoin de plus que la bonne volonté des bénévoles ayant fait sa force au cours des ans. Ainsi, l'investissement de la Fraternité permettra la mise à jour et l'amélioration des chalets, des infrastructures sanitaires ainsi que des appareils de villégiature en place.

Soucieux d'offrir un hébergement à l'ensemble de la communauté policière, en 2022 nous offrirons un chalet avec tous les services sous un même toit, idéal pour les séjours prolongés et pour ceux qui réclament plus de confort.

Votre Club de plein air (CPAPPM) est sans but lucratif et vous offre un site et une expérience dont le succès ne tient qu'à votre présence !

Venez en profiter !

Pierre Claveau, président



INFORMEZ-VOUS !

1 819 523-4016

 **Club Plein Air PPM**

Faites une demande d'adhésion
pour visiter le groupe



*Venez passer vos vacances
chez vous!*

Investissement de la Fraternité dans le bien-être de ses membres

Le Club de plein air des policiers et policières de Montréal est précieux pour nos membres. Son virage famille, couplé à la demande grandissante pour accéder à des endroits de villégiature à prix raisonnable, a motivé l'investissement de la Fraternité, qui y voit un levier pour favoriser la santé et le bien-être des policiers et policières de Montréal. Ainsi, un investissement de 100 000 \$ a été fait par la Fraternité afin de procéder à des travaux de mise à jour et un montant récurrent de 25 000 \$ sera versé annuellement afin de soutenir les améliorations. Profitez-en ! C'est VOTRE CLUB !

Le conseil de direction de la Fraternité



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DES MEMBRES

Judi, 21 avril 2022 à 10 h

Compte tenu de l'évolution incertaine de la situation liée à la COVID-19, l'assemblée générale annuelle de la Caisse se tiendra en mode virtuel.

Un rendez-vous à ne pas manquer !

**Surveillez nos communications au
www.caisse-police.com**

DÉCOUVREZ NOTRE SOLUTION D'ÉPARGNE RESPONSABLE



REER et CELI collectifs aux fonds entièrement responsables et autonomes

Caisse-Police, en collaboration avec Desjardins Assurances, est fière d'ajouter à son Offre de services Appartenance un programme d'épargne-retraite collectif qui respecte vos convictions environnementales et dans lequel vous pouvez investir de façon autonome via un site sécurisé disponible 24/24, 7/7.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ :
caisse-police.com/reer-celi-responsables**

TRANSFERT DES JOURNÉES DE MALADIE EN REER : MERCI DE VOTRE CONFIANCE !



**Les rendez-vous en mode virtuel :
c'est simple, rapide et sécuritaire !**

RENCONTREZ VOTRE CONSEILLER SANS VOUS DÉPLACER

Les rencontres en mode virtuel vous permettent d'avoir accès aux conseils et à l'expertise de votre conseiller en caisse, de façon tout à fait confidentielle, dans le confort de votre foyer.

Que ce soit à partir de votre ordinateur ou de votre appareil mobile, vous pourrez échanger et partager des documents avec votre conseiller en toute confiance.

PRENEZ RENDEZ-VOUS 514.847(VIP).1004



**Caisse-Police, la seule institution
qui connaît votre réalité policière !**

VOS POLICIERS DÉGAGÉS EN CAISSE



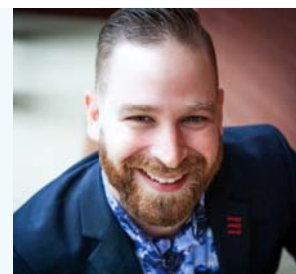
Marc Bédard
Directeur général



Olivier Lapointe
Directeur principal
Développement des affaires



Michel Boutin
Directeur
Développement des affaires



Francis Gagné
Directeur
Développement des affaires

www.caisse-police.com
pour mieux vous informer !

 facebook.com/caisse-police

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gifford, Montréal (QC) H2J 1N3

téléphone : 514.VIP.1004 (847)

sans frais : 1.877.VIP.1004 (847)

télécopieur : 514.487.1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec—Montréal
Québec
Centre de service conseil ENPQ
Outaouais

Mi-figue mi-raisin

Devait-on se réjouir ou s'inquiéter? Devait-on être heureux ou inquiet? Tout semblait aller sur le bon chemin mais voilà que quelques allègements des autorités et l'arrivée du nouveau variant nous ont plongés dans un chaos plus grand que le précédent, nous forçant à revoir nos positions et à se faire vacciner une troisième fois. Je vous avoue bien humblement que ce nouveau revers me fruste énormément. Nous étions repartis! Il est bien évident que nous ne sommes pas les seuls à être affectés et même, écoeurés. Que dire de nos confrères et consoeurs actifs qui doivent conjuguer avec tout ce branle-bas de combat!

Nous avons eu la chance de recommencer en octobre dernier à la Fraternité, et surtout, de nous produire devant public à quelques occasions. L'église Saint-Gilles de Laval, L'Oasis Saint-Martin de Laval, les Verrières du Golf ainsi que leurs auditoires nous ont accueilli à bras ouverts. De plus, nous avons eu le privilège de chanter à la Messe du Souvenir du Service le 11 novembre 2021 à l'église Saint-Denis ainsi qu'à la Messe du Souvenir du SIM le 12 décembre 2021, à l'église Saint-Enfant-Jésus-du Mile-End.

Mais cette nouvelle vague appelée Omicron nous a frappés de nouveau au milieu de décembre. Ce qui a eu pour effet que nous avons dû annuler notre souper de Noël et quelques concerts prévus.

Alors, qu'avons-nous fait? Et bien, nous nous sommes tous faits vacciner une troisième fois.

Que se passe-t-il maintenant? Nous sommes en attente de recommencer de nouveau. Au moment d'écrire ces lignes, les autorités gouvernementales ont commencé à réduire les contraintes obligatoires. Nous souhaitons ardemment pouvoir pratiquer et nous produire de nouveau. À cet effet, notre concert biennal prévu pour le 23 et 24 avril 2022 au Théâtre Leonardo da Vinci à Saint-Léonard n'est pas affecté, du moins pour le moment. La Journée de golf de la Symphonie vocale demeure le 26 mai 2022, au Club de golf l'Épiphanie. Pour le moment, nous ne célébrons pas de funérailles.



Yvan Côté, président



Rappelez-vous que votre Symphonie vocale est unique en Amérique du Nord par sa structure, son engagement et j'ajouterais, avec beaucoup d'humilité, la qualité de ses prestations, que ce soit en funérailles ou en concerts. Sans oublier que nous sommes épaulés et dirigés par des professionnels de haut rang soit Madame Denyse Rheault à l'accompagnement et Monsieur Rolland Côté à la Direction musicale.

N'oubliez pas que nous sommes toujours très intéressés à accueillir d'autres choristes parmi notre belle Symphonie. La pérennité de ce groupe ne tient qu'à vous. Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est ouverte toute grande et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre, juste d'avoir le goût de chanter et de faire des heureux autour de vous. Si vous désirez des informations, appelez-moi : Yvan Côté au 514 258-0475.

Saviez-vous que...



Le système d'identification des véhicules à moteur de la gendarmerie du SPM, abandonné en 1964, est repris avec quelques variantes en 1970. Tracé sur le toit et les côtés, le numéro d'identification de chaque voiture comprend deux chiffres; le premier étant celui du poste ou de la section et le deuxième celui du véhicule. Le deuxième chiffre permet également de différencier les catégories de véhicules (i.e. ambulance, automobile de patrouille, etc.). Ce système permet notamment d'assigner les mêmes équipes sur les mêmes véhicules et de mieux contrôler leurs déplacements alors que l'identification sur le toit permet le repérage du haut des airs.

Source: Jean Turmel, *Le Service de police de la Cité de Montréal (1909-1971)*, p. 264



C'EST EN 1966 que l'on accorde à l'équipe de la prévention le statut de section qui ajoute d'autres responsabilités à son champs d'expertise: fausses alertes, vols par effraction, vols à main armée, fraudes, transfert des valeurs, sécurité des édifices, ventes d'armes à feu, attentats à la bombe et terrorisme.

Source: Pierre Brien, *Fonction et organisation de la police*, p. 213

LE 18 DÉCEMBRE 1968, la Ville de Montréal a obtenu du gouvernement du Québec un amendement à sa charte. Par l'article 9 du bill 295, elle a soutiré des autorités gouvernementales la faveur de ne faire aucun remboursement aux diverses caisses de retraite de ses employés pour les années 1968-69 et 1969-1970.

C'est en conséquence de ce bill que le Front commun des employés de la Ville de Montréal a été créé. Ce bill a fomenté au sein des membres de l'Association de bienfaisance et de retraite de la Police de Montréal l'un des plus profonds malaises de son histoire, qui n'a pas été étranger aux événements du 7 octobre 1969 alors que l'ensemble des policiers entreprenaient un débrayage éclair.

Sources: Georges Coallier, «Les événements d'octobre 1969», *La Flûte*, vol 35, no 5, mai/juin 78, p.16 Association de bienfaisance et de retraite, «Le Comité Raynauld approuve l'ABRPM», p.14.

L'un des derniers changements apportés à l'organigramme du Service de police de Montréal, avant son intégration aux forces policières du SPCUM en 1972, est que la Section de la Recherche sur la Criminalité (SRC), désignée auparavant sous le nom de Section de sécurité sociale, a été placée sous la juridiction immédiate du directeur.

Source: Jean Turmel, *Le Service de police de la Cité de Montréal (1909-1971)*, p. 252 - 253



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

Il y a 50 ans avait lieu la création du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM)

Au début de 1971, le gouvernement du Québec met sur pied, de concert avec l'administration municipale de Montréal, un gouvernement métropolitain regroupant toutes les municipalités de l'île montréalaise.

C'est la création de la Communauté urbaine de Montréal.

Ce projet de gouvernement métropolitain a des répercussions sur l'ensemble des 25 corps de police des 29 villes de l'île. Le conseil de la Communauté urbaine de Montréal, qui regroupe tous les maires, adopte le règlement 26, un projet de loi visant l'intégration des corps policiers. La police de la Communauté urbaine de Montréal sera la nouvelle réalité et ce, principalement à cause de l'accroissement considérable des salaires et les dépenses du corps de police de la Ville de Montréal; ce corps policier impose une répartition plus équitable pour que la protection policière soit accordée selon les besoins et non selon la capacité de payer des citoyens. L'intégration apporte la solution.

> Pour la période de 1951 à 1971, on a recensé le nom de 45 chefs de police qui se sont succédés à la direction de divers corps

policiers de l'île de Montréal. Voici quelques remarques qu'ils ont formulées par rapport aux contraintes dans l'exercice de leur mandat :

- > Selon les chefs de police rencontrés, trois types d'insécurité d'emploi frappent la profession. À savoir : l'insécurité d'emploi proprement dite, l'insécurité dans l'emploi et l'insécurité à la retraite.
- > La fréquence des élections et des revirements toujours possibles de conseils a plusieurs conséquences sur la carrière des chefs de police.
- > Il ressort des témoignages des chefs de police que bien peu d'aspects de la condition policière échappent à la mainmise de la politique.
- > En plus de l'insécurité qui caractérise la profession, sont inscrites les longues heures de travail, de traitement et les servitudes auxquels ils sont astreints.
- > Un chef disait passer bien plus de temps à se battre avec son conseil qu'à lutter contre les criminels.
- > L'ingérence dans l'administration de la police peut se manifester de diverses manières. Elle concerne l'accès aux renseignements, aux dossiers, aux archives de police.

L'allergie bien réelle de ces chefs à l'ingérence du maire dans l'administration de son service peut donc s'expliquer, en partie, en termes d'autodéfense. Certes un autre facteur à considérer, c'est l'existence depuis 1968, de la Commission de police du Québec.



La nomination du directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal se fera sous la recommandation du ministre de la justice. Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, propose la nomination de M. Jean-Jacques Saulnier (chef de police de Montréal et frère du chef du comité exécutif de la ville) au rang de directeur de police du SPCUM. Des travaux

par la commission de police ayant démontré la façon peu orthodoxe de M. Saulnier de diriger l'escouade de la moralité, le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, exprimera sa désapprobation face à cette proposition.

À l'exception des quelques mois statutaires du DG de la Sûreté du Québec à titre de directeur du SPCUM, c'est à M. René Daigneault qu'incombera la tâche gigantesque de procéder à la mise en place du nouveau Service de police de la CUM.

Lors de l'intégration en 1972, il y avait près de 5 247 policiers ainsi que 518 employés civils qui travaillaient à protéger la population des 29 municipalités de l'ensemble de l'île Montréal pour une population de 1 972 300 personnes.

On dénombrait 744 autos, 52 ambulances, 184 motos et 25 camionnettes dispersées dans 39 postes de police.



Le Service de police de Montréal comptait à lui seul 16 postes de police avec ses 4 141 policiers, 520 autos, 23 ambulances, 159 motos et 22 camionnettes pour une population de 1 210 000 personnes.

On reviendra sur le 50^e anniversaire du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) dans le prochain numéro de la revue « La Flûte » et, dans la

troisième revue de l'année, on parlera du 25^e anniversaire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Sources: Pierre de Champlain, Histoire du crime organisé à Montréal de 1900 à 1980, pages 200 à 207

Pierre Brien, Fonction et organisation de la police

Données statistiques 1972 du SPCUM

Guy Tardif, Police et politique au Québec

C'EST EN OCTOBRE 1977 que le SPCUM lançait « La revue du Service de police » dans laquelle on nous informait de faits saillants sur les actualités au sein du SPCUM ainsi que tous les changements affectant les effectifs au niveau administratif, opérationnel ou technologique.

C'est dans la revue du Service de **JANVIER 1978** que M. Fernand Gagnon, administrateur des communications, faisait une importante rétrospection sur les arrivées technologiques de 1977 dont :

- > l'implantation, à la fin 1976, d'un nouveau canal radio pour la région Ouest qui, pour la plupart de ses postes, opérait encore sur les anciennes bandes locales.



- > la mise en place d'infrastructures pour le nouveau réseau d'appareils de radio communication portatifs (550) qui assureront la liaison avec le poste d'attache et le retrait du réseau des « boîtes de rues » remplacées par ces appareils portatifs.
- > la planification du nouveau système téléphonique permettant aux citoyens de communiquer avec le SPCUM via un seul numéro de téléphone pour tout le territoire soit le 934-2121.

C'est dans la revue d'**AOÛT 1978** que l'instructeur Gaston Salvas nous renseignait sur le « Système Smith - Voir, Penser et Agir », en matière de conduite préventive qui se subdivise comme suit :

- 1 **regarder haut et loin.**
- 2 **avoir une vue d'ensemble.**
- 3 **tenir les yeux en mouvement.**
- 4 **garder une porte de sortie.**
- 5 **s'assurer d'être vu.**

Dans la revue de **SEPTEMBRE 1978**, le Directeur des Services opérationnels (Gendarmerie), M. André De Luca, traitait de la question sur le rôle des corps policiers municipaux. En voici quelques extraits qui sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1978 :

- > La criminalité s'est manifestée au cours des ans sous diverses formes avec une intensité variable, prenant même une amplitude lorsqu'elle n'est pas démesurée.
- > Aussi la police s'est-elle vue confiée les tâches les plus diverses, toujours plus nombreuses et très souvent plus complexes.
- > On a trop souvent oublié les limites dans les ressources d'un corps policier. C'est pourquoi ceux qui ont la charge de diriger ces corps doivent établir les priorités.

- > La liste de celles-ci doit être dressée en fonction des besoins de la collectivité ou des personnes ayant des responsabilités assumées par les personnes élues.
- > Ces priorités ont alors des conséquences sur l'affectation des ressources dans son ensemble.
- > Doit-on délaissier ceci pour entreprendre cela ? C'est l'une des grandes questions à laquelle doit alors répondre la direction.

C'est aussi dans cette même revue que le capitaine-détective Mario Gosselin, responsable de la Section des homicides et vols qualifiés, nous relatait les données statistiques de 1977 : il y a eu 95 homicides sur le territoire et son personnel a aussi enquêté sur 88 morts douteuses.

Les homicides se divisaient comme suit :

- > 31 règlements de compte
- > 15 découlant de la perpétration d'un délit
- > 49 découlant de bagarres, drames passionnels, vengeance et drames familiaux.

Dans 43 de ces cas, il y a eu utilisation d'une arme à feu.

On apprenait aussi que de 35 districts policiers en 1977, le territoire en aurait dorénavant 24 en 1978.

Société du musée de la police

POSTES DE POLICE DE 1972 À 1978

Région Ouest	2, 13, 14, 23, 24, 25, 31, 33, 34, 35, 36, 37
Région Sud	9, 10, 11, 12 (sud du canal Lachine), 12 (nord du canal Lachine), 30, 32
Région Centre	1, 4, 5, 15, 16, 17
Région Nord	18, 19, 20, 21, 22
Région Est	3, 6, 7, 26, 27, 28, 29

NOUVEAUX NUMÉROS DES DISTRICTS DE POLICE - JANVIER 1979

Région Ouest	10, 11, 12, 13, 14, 15
Région Sud	20, 21, 22, 23, 24, 25
Région Centre	30, 31, 32, 33, 34
Région Nord	40, 41, 42, 43, 44, 45
Région Est	50, 51, 52, 53, 54, 55

Tous les véhicules identifiés auront leur nouvelle numérisation au cours des mois de septembre et octobre 1978.





Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

C'est en **AVRIL 1998** que le SPCUM débutait sa participation à une mission de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine, alors que cinq membres s'engageaient pour un mandat de six mois. Il s'agissait de : Richard Bélair, Pierre Dépatie, Peter Vilcek, René Comtois et Roberto Del Papa.

Leur rôle consistait à :

- > conseiller les autorités gouvernementales sur l'organisation de la police ;
- > enquêter les cas de violation des droits de la personne ;
- > observer, conseiller et assister les effectifs policiers dans leur travail quotidien.

C'est en **OCTOBRE 1998** que les employés travaillant au Centre transitoire Nord, rue Laurier est à Montréal, ont entrepris leur déménagement au 855 du boulevard Décarie est à Montréal.



Pour sa part, la Section des enquêtes de nuit (*anciennement Crimes Nocturnes*) s'installe à la Place Versailles.

Dans la revue l'Heure Juste du SPCUM datée du **12 NOVEMBRE 1998**, on apprend que le Service a maintenant son propre Bureau de polygraphie, depuis avril, opéré par les s/d Michel Pilon et Denis Bonneau.

Un test de polygraphie dure environ trois heures et exige beaucoup de préparation. Contrairement à la perception populaire, 65% des personnes qui passent un test sont des gens qui viennent dire la vérité. Si le travail est bien exécuté, le test a un degré d'efficacité de 99%.

Ces tests sont principalement utilisés dans des dossiers d'homicides, d'agressions sexuelles et vols.

C'est dans la revue de l'Heure Juste du **12 MARS 1999** que l'on offrait au lecteur le profil de la Division de l'identification judiciaire, que l'implantation de la PDQ a amené à modifier sa structure et qui comprend les trois modules suivants :

- > Module service audiovisuel : regroupant les services de la photographie et d'audiovisuel.

- > Module détection : celui-ci assure la couverture des scènes de crime (intro par effractions, homicides, etc.) ainsi que l'accueil au comptoir de service.
- > Module SIGI : celui-ci regroupe la galerie de photos (Forcefield), portrait-robot utilisant le système informatisé ainsi que AFIS (Automated Fingerprint Identification System). C'est l'équipe de dactyloscopistes qui traitent toutes les demandes d'empreintes prélevées sur le territoire.



Dans cette même revue, le Directeur Sarrazin répondait à divers questions lors de sa tournée des PDQ et sections dont l'une traitant des effectifs. Voici sa réponse :

Le nombre de 4 147 policiers correspond à l'effectif autorisé par les élus de la CUM. Ce nombre est difficile à atteindre parce qu'il n'y a pas suffisamment de candidats répondant aux critères d'embauche.



Le Service va peut-être atteindre 4 043 mais ce nombre peut fluctuer à un point tel que l'effectif atteindra le plancher de 3 960 une fois que les 200 policiers temporaires auront été mis à pied.

C'est le **16 MAI 2001** que le SPCUM, ayant à sa tête le Directeur Michel Sarrazin, prenait possession de son nouveau Quartier Général, situé au 1441 de la rue Saint-Urbain à Montréal, lors d'une cérémonie à laquelle étaient présents plusieurs dignitaires, policiers, policières, employés civils et journalistes.

Nouvelles du musée

Les activités du musée reprennent en banc de scie. Nous ne pouvons pas encore recevoir de visiteurs ou participer à des activités extra-muros en raison des dangers de propagation du virus COVID-19 et de ses mutations qui n'en finissent plus de finir. Toutefois, cela ne nous empêche pas de vous écrire et/ou de répondre à vos questions.

Un rappel : si vous avez des pièces, objets, photos ou documents dont vous voulez vous défaire en relation avec l'histoire du Service, contactez-nous par téléphone au 514 280-2043 ou par courriel au : musee.police@spvm.qc.ca

Nous aimerions remercier tous nos partenaires pour leur soutien sans faille au cours des années :

- > L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la ville de Montréal
- > La Caisse Desjardins des policiers et policières
- > La Fraternité des policiers et policières de Montréal
- > Le Service de police de la Ville de Montréal

Ainsi que :

- > L'Association des policiers et policières retraités de Montréal
- > L'Association professionnelle des officiers de direction du SPVM.

On termine ce chapitre en vous souhaitant à tous et à toutes, un bon printemps !

Et, comme nous le disaient jadis les officiers après le rassemblement, « Soyez prudents dehors ! ».

10 - 08

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile,
responsable des communications
Avec la précieuse collaboration de :
Louise Côté, conservatrice,
Musée de la police de Montréal



Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...

Un temps pour échanger et changer

Quand vous lirez ce texte, il y aura deux ans que nous serons entrés dans « l'ère de la COVID ». Dans une série de mesures exigées par les autorités de la Santé publique et les divers paliers de gouvernement, nous avons été incités à suivre ces consignes pour assurer la santé et la sécurité des personnes qui composent la société. Dans tout ce qui nous relie les uns aux autres, nous avons eu à vivre un contexte dans lequel des membres de nos familles, des amis, des proches, des collègues de travail ou d'activités diverses, ont été touchés par ces « vagues » de contamination. Chaque fois que l'on poussait un soupir de soulagement à l'effet que ce virus semblait en voie d'appartenir au passé, nous avions à nous réajuster à sa présence.

Avec les périodes de confinement, les chaînes d'informations (télé, radio, etc.) et les réseaux sociaux sont devenus une fenêtre presque constamment ouverte dans les salons et cuisines de nos maisons. Il fallait suivre l'évolution et les péripéties de ce virus. Les conférences de presse du premier ministre M. François Legault ont eu une audience quasiment « sacrée » de la part de milliers de personnes accrochées aux mots et aux paroles prononcées lors de ces interventions. Les journalistes ont eu un rôle clé en nous aidant à donner un sens à tout ce qui se passait, pour équilibrer et soupeser les analyses et opinions émises. Certains ont alerté et éclairé nos consciences, dans le caractère le plus noble de l'exercice de ce métier.

De toute évidence toutefois, en ces temps que nous vivons, nous faisons l'expérience qu'aucun média, quel qu'il soit, et peu importe son pouvoir de diffusion, sur un petit ou très large écran, ne peut satisfaire le désir de l'âme qui nous habite. Qui d'entre nous n'a pas besoin d'avoir un contact direct avec ceux et celles que nous aimons ? Et d'échanger ensemble sur nos réalités humaines ? Rien ne peut remplacer cette communication directe par laquelle nos émotions et nos sentiments peuvent s'exprimer. Communiquer entre personnes humaines est bien plus qu'une mise en contact, et surtout, combien plus fructueuse lorsqu'une relation de confiance réelle existe entre des êtres. Car ce sont ces moments qui donnent sens à nos vies, parce que nous vivons toute la signification d'être en communion, dans une relation fraternelle et en présence avec toute notre personne, en chair et en os. C'est pourquoi *« la distanciation sociale est une mesure nécessaire dans une pandémie, mais elle ne peut pas durer sans éroder notre humanité »* nous dit le pape François. Nous ne sommes pas nés pour être connectés les uns aux autres, nous avons besoin d'échanger et de partager ce qui nous anime comme être humain.

Un mode de communication qui fait tellement de bien et dont bien peu de personnes semblent faire bon usage est celui du toucher. Le coronavirus a fait que les embrassades, les accolades et les poignées de main sont devenues des sources de contamination. Nous désirons tellement avoir ce contact direct avec les



Bernard Vadnaïs, conseiller moral, FPPM

personnes que nous aimons, et parfois, il faut y renoncer pour le bien et la santé de tous. L'expérience du toucher demeurera toujours l'expression d'une aspiration bien humaine. Aucun robot ou personnage virtuel ne peut faire éprouver ce que le toucher peut susciter dans la personne humaine.

Depuis près de 14 ans, la femme qui m'a transmis le don de la vie est dans un processus par lequel la maladie l'«enferme» tranquillement et toujours plus sur elle-même. Maman vit dans une «bulle» qui implique que, pour entrer en relation avec elle, seul le toucher peut nous permettre de communiquer l'un avec l'autre. Ayant perdu l'usage presque complet de la vision et vivant avec une audition réduite à celle de son oreille droite, je prends le temps d'arriver dans la chambre et de poser envers elle un premier geste, celui de baiser son front tout en posant un genou au sol pour être au même niveau du fauteuil adapté dans lequel elle se trouve. Associé à ce geste, vient avec une voix forte, ces mots: «Maman, c'est Bernard. J'arrive de Montréal par l'autobus. Je viens prendre ce temps avec toi et pour toi». C'est alors que ses yeux s'entrouvrent légèrement et que certaines parties de son corps s'agitent. Au contact de mes doigts et de mes mains, que j'ai bien pris soin de laver dès mon arrivée, me souvenant de cette fameuse phrase qu'elle nous lançait à voix haute lorsque nous revenions de l'école: «Lavez-vous les mains!», j'insère quelques doigts tant bien que mal dans sa main gauche toute tordue par l'arthrose, et

je saisis sa main droite toute bien ouverte pour enlacer ma main dans la sienne.

C'est alors que je peux me déposer et vivre ce beau moment tout empreint de cette douceur et de cette tendresse qui nous fait tant de bien. Je contemple tout ce que ce moment créé en elle. Je vois son visage qui me communique une multitude de mimiques, comme si elle se promenait dans ses souvenirs. Parfois, ses yeux s'ouvrent tout grand comme pour me signifier qu'elle souhaite me partager ce qu'elle voit défilé dans sa tête et dans son cœur. Car il arrive aussi que j'entrevoie certaines émotions transmises par ce que cet enlacement semble avoir créé. Je vois et j'admire ce que Dieu m'aide à apprécier; une femme toute menue, recroquevillée dans un fauteuil, avec une chevelure si belle et bien fournie. Je peux caresser, flatter, toucher cette peau de satin et ratatinée, je goûte ce moment, **sans qu'aucun mot ne soit échangé**. Tout est dans le regard et dans ce que nous venons de toucher en nous, une communion des cœurs, une qualité de présence à l'autre et dans laquelle le Tout-Autre se donne. Ainsi, nous pouvons prendre conscience et continuer de faire rythmer nos vies, grâce à ces moments qui nous font changer notre manière de regarder la vie humaine. D'autant que je peux vivre de tels moments avec une personne qui m'a permis d'éprouver ce que signifie réellement AIMER!

Avis: cette chronique n'engage que son auteur

De vive mémoire



Adamo, David
Sergent-détective
Embauché le 15 décembre 1958
Retraité le 15 janvier 1991
Décédé le 12 octobre 2021
à l'âge de 85 ans



Antinozzi, Donato
Agent
Embauché le 26 février 1973
Retraité le 2 juin 2004
Décédé le 10 novembre 2021
à l'âge de 71



Archambault, Jacques
Agent
Embauché le 14 décembre 1964
Retraité le 16 décembre 1994
Décédé le 5 novembre 2021
à l'âge de 81



Bouchard, Glenn
Agent
Embauché le 27 décembre 1966
Retraité le 2 août 2002
Décédé le 30 octobre 2021
à l'âge de 74



Boudreau, Roger
Agent
Embauché le 16 mars 1953
Retraité le 4 avril 1978
Décédé le 20 décembre 2021
à l'âge de 88 ans



Chevalier, André
Agent
Embauché le 31 juillet 1967
Retraité le 3 juin 1998
Décédé le 8 février 2022
à l'âge de 78 ans



Clément, Gérard
Agent
Embauché le 7 janvier 1958
Retraité le 15 mars 1990
Décédé le 28 décembre 2021
à l'âge de 96



Couillard, Raymond
Agent
Embauché le 11 décembre 1961
Retraité le 23 juillet 1986
Décédé le 1er novembre 2021
à l'âge de 84



De Carufel, Pierre
Sergent-détective
Embauché le 21 février 1968
Retraité le 3 avril 1983
Décédé le 29 octobre 2021
à l'âge de 93



Dufault, Robert
Inspecteur-chef
Embauché le 8 mai 1967
Retraité le 17 juin 2000
Décédé le 27 octobre 2021
à l'âge de 75 ans



Dupuis, Roger
Agent
Embauché le 6 novembre 1967
Retraité le 13 janvier 1999
Décédé le 7 janvier 2022
à l'âge de 77



Gagnon, Jean-Pierre
Agent
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 17 février 1990
Décédé le 14 novembre 2021
à l'âge de 78



Gamache, Paul
Agent
Embauché le 11 juin 1956
Retraité le 12 juin 1984
Décédé le 23 novembre 2021
à l'âge de 91



Gauthier, Georges
Sergent
Embauché le 4 août 1947
Retraité le 25 juillet 1982
Décédé le 1er janvier 2022
à l'âge de 95



Labelle, Noël
Agent
Embauché le 24 mai 1971
Retraité le 27 novembre 1997
Décédé le 15 décembre 2021
à l'âge de 72



Lafond, Réal
Agent
Embauché le 24 mai 1971
Retraité le 7 juin 2001
Décédé le 21 novembre 2021
à l'âge de 74



Lang, André
Agent
Embauché le 11 octobre 1995
Retraité le 4 mars 1994
Décédé le 9 décembre 2021
à l'âge de 76



L'Archevêque, Gilles
Agent
Embauché le 11 octobre 1965
Retraité le 3 juin 1997
Décédé le 17 janvier 2022
à l'âge de 77 ans



Le Ber, Jacques
Agent
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 12 octobre 1994
Décédé le 21 décembre 2021
à l'âge de 78



Leblanc, Jacques
Agent
Embauché le 11 février 1968
Retraité le 12 décembre 1998
Décédé le 7 novembre 2021
à l'âge de 74



Lecompte, Jacques
Agent
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 30 mars 1987
Décédé le 20 décembre 2021
à l'âge de 84



Lelièvre, Gilles
Agent
Embauché le 15 juillet 1968
Retraité le 17 juillet 1998
Décédé le 16 novembre 2021
à l'âge de 72



Loignon, Nicolas

Agent
Embauché le 5 octobre 1998
Décédé le 14 décembre 2021
à l'âge de 47



Nowak, Henryk

Sergent-détective
Embauché le 21 mars 1955
Retraité le 4 juin 1996
Décédé le 30 décembre 2021
à l'âge de 90



Plante, Stéphane

Agent
Embauché le 23 janvier 1989
Retraité le 10 décembre 2008
Décédé le 18 janvier 2022
à l'âge de 57



Stewart, David

Agent
Embauché le 28 mars 1949
Retraité le 1er avril 1967
Décédé le 31 octobre 2021
à l'âge de 94



Loiseau, Guy

Agent
Embauché le 27 décembre 1966
Retraité le 15 février 2003
Décédé le 25 janvier 2022
à l'âge de 73



Paquette, Jean-Pierre

Agent
Embauché le 18 février 1968
Retraité le 3 mars 1999
Décédé le 11 janvier 2022
à l'âge de 76



Renaud, Germain

Agent
Embauché le 9 novembre 1953
Retraité le 10 janvier 1984
Décédé le 4 février 2022
à l'âge de 91 ans



St-Jacques, Serge

Agent
Embauché le 21 février 1966
Retraité le 22 avril 1997
Décédé le 14 novembre 2021
à l'âge de 74



Payette, Pierre

Agent
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 21 mai 1993
Décédé le 12 janvier 2022
à l'âge de 75



Riopel, Jacques

Agent
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 5 janvier 1995
Décédé le 23 décembre 2021
à l'âge de 76



Tremblay, Claude

Agent
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 8 octobre 1989
Décédé le 16 novembre 2021
à l'âge de 77



Marinier, Claude

Agent
Embauché le 15 novembre 1971
Retraité le 4 décembre 2001
Décédé le 24 novembre 2021
à l'âge de 72



Picard, Robert

Inspecteur-chef
Embauché le 31 décembre 1962
Retraité le 7 juillet 1998
Décédé le 8 février 2022
à l'âge de 80 ans



Robinson, Richard

Agent
Embauché le 26 février 1973
Retraité le 9 janvier 2004
Décédé le 10 décembre 2021
à l'âge de 69



Tremblay, Jean-Claude

Agent
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 15 février 1996
Décédé le 10 janvier 2022
à l'âge de 77



Ménard, André

Sergent-détective
Embauché le 1er octobre 1956
Retraité le 7 septembre 1988
Décédé le 9 janvier 2022
à l'âge de 84



Pilkionis, Frank

Lieutenant-détective
Embauché le 3 mai 1954
Retraité le 15 mai 1987
Décédé le 22 janvier 2022
à l'âge de 92 ans



Sauvé, André

Agent
Embauché le 17 février 1969
Retraité le 7 mai 2003
Décédé le 19 janvier 2022
à l'âge de 74



Vallée, Roland

Lieutenant
Embauché le 6 septembre 1949
Retraité le 6 décembre 1976
Décédé le 11 novembre 2021
à l'âge de 93



Améliorez votre sommeil en 3 à 5 semaines

Les programmes d'HALEO sont faciles d'accès et offerts à tous les membres de la FPPM. Grâce à un programme de prévention et de traitement incluant un protocole d'intervention thérapeutique en seulement 5 semaines, le programme HALEO représente la seule option en son genre pour les membres voulant efficacement améliorer leur sommeil.

Prenez 5 minutes pour évaluer votre sommeil.

1-Scannez le code QR pour débiter l'évaluation gratuite.

Ou cliquez <https://evaluation.haleoclinic.com/screener/sign-up/fppm/fr-ca>

2-Placez un appel avec un coordonateur chez HALEO qui pourra vous expliquer les programmes et outils offerts.

3-Débutez votre programme sur l'application mobile avec un expert en sommeil.



Clinique virtuelle du sommeil **HALEO**

HALEO offre un **traitement professionnel contre l'insomnie et le mauvais sommeil** sans mettre les pieds dans une clinique.



TÉMOIGNAGE D'UN POLICIER AYANT UTILISÉ LES SERVICES D'HALEO

«Le métier de policier vient avec plusieurs facteurs qui ont un impact sur la qualité du sommeil. Que ce soit les différentes situations de stress ou l'horaire atypique, j'ai pour ma part cherché des outils et solutions pendant plusieurs mois afin de minimiser les impacts de ces facteurs sur mon sommeil, et en conséquence sur ma capacité de bien fonctionner tant personnellement que professionnellement.

Le sommeil récupérateur est un pilier clé d'une bonne santé.

La médication prescrite par mon médecin a eu des bénéfices importants à court terme, mais j'ai rapidement ressenti une accoutumance, en plus de subir des effets secondaires néfastes et désagréables. Mon médecin, bien avisé et voyant que je recherchais une solution à long terme pour traiter l'insomnie, m'a fortement recommandé de suivre la thérapie cognitivo comportementale.

J'étais sceptique au départ, mais le programme d'HALEO m'a permis de retrouver un sommeil sain, et je suis maintenant bien outillé pour être au sommet de ma forme, au travail comme avec ma famille. J'ai pu observer des résultats dès la troisième semaine, j'ai cessé toute consommation de somnifères et je suis entièrement satisfait du programme! »

Louis M., Lieutenant-Détective

HALEO TRAITE AVEC SUCCÈS L'INSOMNIE

94% des clients souffrant d'insomnie de niveau clinique qui ont suivi le programme HALEO ne présentent plus de symptômes d'insomnie cliniquement significatifs.

Cliquez maintenant: <https://evaluation.haleoclinic.com/screener/sign-up/fppm/fr-ca>



APPRM

Dominique Boucher
Présidente

Le jour de la marmotte !

Méchant virus !

Nous avons cru pendant un moment que ce vilain virus avait terminé sa croisade !

Nous avons cru être sur la bonne voie pour recommencer à planifier nos activités !

Nous avons été déçus !



Toutefois, pendant une courte période de temps, nous avons pu réaliser trois activités qui ont su faire plaisir à nos membres.

La première était le diner-spectacle Dalida au Casino de Montréal, le 28 octobre 2021. L'activité s'est tenue avec la capacité maximale de participants à ce moment, soit 125 personnes. Le Casino de Montréal en était à ses premières représentations depuis la réouverture et la sécurité et le respect des consignes sanitaires étaient irréprochables.

Nos participants étaient heureux d'enfin se retrouver à l'extérieur de leur milieu de vie, de leur résidence ou de leur RPA. Plusieurs ont été contraints à demeurer dans leur unité de logement et limités à un nombre restreint de visiteurs. Ce ne fut pas facile pour plusieurs de nos membres de traverser cet épisode.

Le deuxième événement de la plus haute importance était de souligner comme il se doit nos membres de 80 ans. Il n'était toutefois pas question d'organiser le bal annuel dans sa formule habituelle puisqu'au moment de l'organisation, les grands rassemblements étaient toujours impossibles et il n'était pas question d'envisager que la soirée offre de la danse. De plus, la disponibilité des fournisseurs était inexistante.

Nous avons eu de longues discussions avec les responsables du Casino de Montréal et avons pris le temps de leur expliquer que depuis 2 ans, nos membres retraités de 80 ans n'avaient pas eu droit au soulèvement de leur anniversaire et que c'était très important pour nous de ne pas reporter ou annuler encore une fois.

Il nous a été proposé d'organiser un Repas-spectacle **privé** avec « La Famille Dion » au Cabaret du Casino. Une belle proposition puisque l'événement se tenait un dimanche en après-midi. Une proposition différente qui a été bien reçue par nos membres.

Plusieurs fêtés ont pu se rendre par eux-mêmes puisqu'il était possible d'effectuer le trajet à la lumière du jour. Ils n'ont pas eu besoin de requérir au service de leur famille ou amis pour le transport, et plusieurs nous ont mentionné avoir apprécié l'expérience. Nous avons pu constater ce phénomène avec un taux de participation plus élevé qu'à l'habitude de nos membres de 80 ans. En effet, plus de 85 % des 260 participants étaient des membres fêtés et leur conjoint. La seule contrainte que nous avons eue était que le nombre de personnes par groupe était limité en raison des restrictions sanitaires.

Après l'événement, nous avons reçu beaucoup de témoignages de nos membres fêtés qui ont pris le temps de nous écrire ou de nous téléphoner en nous mentionnant comment ils avaient aimé leur journée en plus d'avoir pu revoir d'anciens confrères qu'ils avaient perdus de vue depuis plusieurs années. C'était le moment d'échanger les numéros de téléphone et de partager leur histoire depuis la retraite.

C'est ce qui est important pour nous, que les gens se retrouvent après toutes ces années et puissent partager leurs souvenirs ainsi que leur parcours depuis la retraite. Nous sommes très heureux d'avoir pu amener un peu de bonheur et de rire en ces temps difficiles.

Le troisième événement, avec la participation du père Noël, était notre traditionnelle Soirée des Fêtes. Elle a réuni plus de 250 participants et des allègements aux restrictions sanitaires nous ont permis d'offrir de la danse pendant la soirée. Nous avons également pu ajouter une prestation musicale au piano tout le long du repas. Nous remercions madame Denyse Rhault, pour sa belle prestation appréciée de tous. Le père Noël a encore été très généreux avec une pluie de prix de présence à nos participants. La soirée s'est tenue le 9 décembre 2021 à la Salle de réception le RIZZ.

Nous sommes fiers d'avoir pu réunir tout près de 700 personnes pendant le peu de jours disponibles avec un peu plus de liberté.

Malheureusement, nous avons été contraints de ralentir à nouveau avec les nouvelles restrictions qui sont survenues après la période des Fêtes. Au moment d'écrire ces lignes, des espoirs sont permis pour une réouverture.

Pour conclure sur une bonne note, nous avons offert à nos membres les plus actifs la possibilité de profiter de notre belle nature hivernale avec un calendrier d'activités de ski de fond, raquette, randonnée pédestre et Fat bike. Ce calendrier est disponible sur notre site internet www.appprm.qc.ca. La proposition est une offre de remise sur achat de participations aux dates et endroits mentionnés. Informez-vous pour les dates restantes du calendrier!

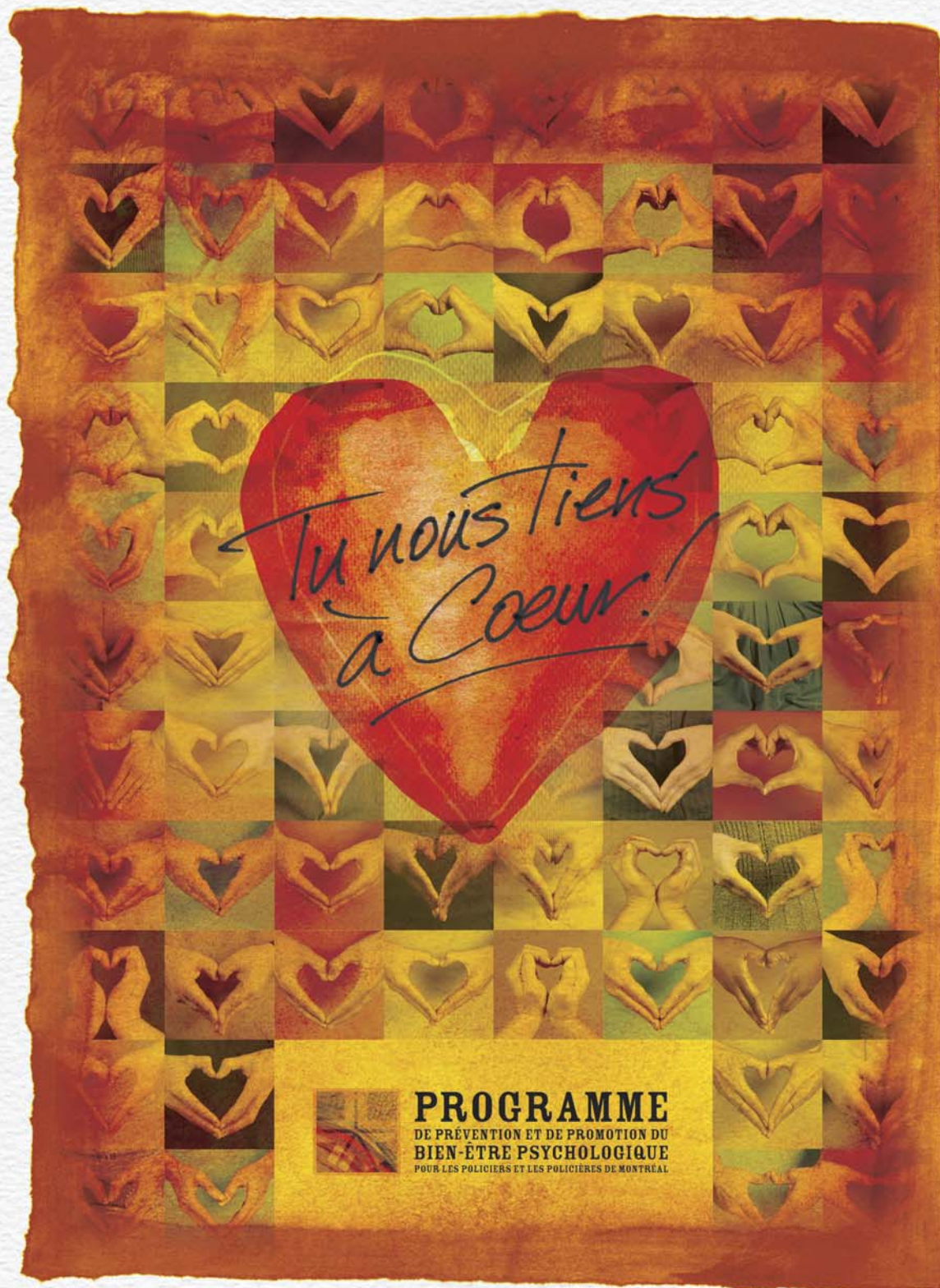
Au plaisir de vous revoir bientôt! Nous vous souhaitons la santé et une année de retour à la normalité pour tous!

Les membres du conseil d'administration

2020 et 2021

La Fête pour nos 80ans !





BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

Nouveau COURTIER D'ASSURANCES

DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS
ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

POUR VOS ASSURANCES



AVEC BURROWES, vous bénéficiez de:

1 Taux négociés pour
les membres de
la FPPM

2 Service personnalisé,
avec le même courtier



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal

1 888 522.2661 www.burrowes.ca